



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E173278

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2025

ÉDITÉ LE

15/10/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/01/2016

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 06/12/2024  
4 000

Raison sociale : LALANDE ISOLATION

735 RUE RENÉ RAMBAUD  
38500 VOIRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE 81773497300016

Siret : 817 734 973 00016

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 8144442

Assurance Responsabilité Travaux :  
GENERALI IARD AP 766 171

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD AP 766 171

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 04 38 61 33 06

Portable : 06 84 13 05 04

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@lalandeisolacion.fr

Responsabilité légale :  
LALANDE GREGORY GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 02/10/2025           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE     | 12/12/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                      | 02/10/2025         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.